

## Synthèse du Rapport Economique et Financier 2016

Le Projet de Loi de Finances 2016 (PLF 2016) intervient dans une conjoncture internationale perturbée où la poursuite de la reprise de l'économie mondiale se fait à des rythmes différenciés selon les régions et les pays, avec la persistance de risques liés aux tensions géopolitiques, notamment la situation relativement atone marquant le Sud et l'Est de la Méditerranée. Certes, les perspectives des pays avancés s'améliorent, tandis que la croissance dans les pays émergents et les pays en développement devrait s'atténuer. Cette conjoncture difficile aura sans doute des impacts variés, en termes de défis et d'opportunités, sur les dynamiques économiques en cours au Maroc..

Au niveau national, le PLF 2016 s'inscrit dans un contexte prometteur marqué, principalement, par la poursuite du redressement des équilibres macroéconomiques, avec les baisses conjuguées des déficits budgétaire et de celui du compte courant. Ce projet s'inscrit, également, dans le sillage de l'opérationnalisation de la régionalisation avancée et de la consolidation de la modernisation et de la mutation progressive et profonde du tissu productif national, en accélérant le rythme des grandes réformes structurelles pour une croissance économique équilibrée et durable permettant la réduction des inégalités sociales, spatiales et de genre.

C'est ainsi que le Rapport Economique et Financier 2016 s'essaie, dans sa première partie, à interroger l'évolution de l'environnement international et régional pour en déceler les enjeux les plus importants, les défis les plus pressants et les opportunités à saisir en vue de repositionner l'économie nationale dans son environnement euro-méditerranéen et africain avec une vision globale et intégrée où la coopération Sud-Sud conduite par le Maroc pèsera de tout son poids.

La deuxième partie du REF est dédiée à l'analyse structurelle de l'économie nationale, en l'occurrence l'examen des stratégies sectorielles lancées au cours de ces dernières années, au regard des impératifs d'un développement humain durable plus inclusif. Cette analyse vise à mettre en exergue les avancées réalisées dans ce sens et à identifier les fragilités structurelles qui risquent de compromettre l'élan de développement socio-économique en cours.

La troisième partie du REF 2016 mettra l'accent sur les mutations qui se sont opérées au cours de ces dernières années et sur l'impact des réformes menées sur l'évolution des finances publiques. La récente adoption d'une nouvelle Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOF) basée, principalement, sur la programmation pluriannuelle, la transparence budgétaire et la reddition des comptes, vient renforcer le dispositif budgétaire permettant de renforcer la soutenabilité des finances publiques.

### ***1. Le Maroc dans son environnement mondial et régional***

Selon les dernières projections du FMI, la croissance économique mondiale resterait limitée à 3,1% en 2015 après 3,4% en 2014, avant de marquer une légère remontée à 3,6% en 2016. Les perspectives des pays avancés s'améliorent sous l'impulsion de l'économie américaine dont la croissance atteindrait 2,8% après 2,6% en 2015 et 2,4% en 2014. Ces rythmes restent, néanmoins, bien en deçà des rattrapages nécessaires pour retrouver sa tendance avant crise.

La reprise européenne reste, quant à elle, modérée et fragile. En effet, la zone euro devrait enregistrer un taux de croissance de son activité économique avoisinant 1,6% en 2016 après 1,5% en 2015 et 0,9% en 2014 bénéficiant, notamment, des niveaux bas des prix du pétrole et des taux d'intérêt et de la dépréciation de l'euro qui améliore la compétitivité des exportations. La reprise de la zone euro serait généralisée aux principaux pays membres, en particulier, l'Allemagne (1,6% en 2016 après 1,5% en 2015), la France (1,5% en 2016 après 1,2% en 2015), l'Italie (1,3% en 2016 après 0,8% en 2015) et l'Espagne dont le rythme de croissance s'avère relativement solide passant à 2,5% en 2016 après 3,1% en 2015.

Pour ce qui est des pays émergents et des pays en développement, leur activité économique devrait être moins soutenue, enregistrant en perspective un taux de croissance de 4,5% en 2016 après 4% en 2015 et 4,6% en 2014. Cette évolution s'explique en partie par la dégradation des perspectives de quelques grands pays émergents et des pays exportateurs de pétrole dont, notamment, la Chine, le Brésil et la Russie.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, la croissance économique devrait se renforcer progressivement pour atteindre 3,8% en 2016 après 2,3% en 2015 et 2,6% en 2014, selon le FMI. Les niveaux bas des prix pétroliers freinent la croissance des pays producteurs mais soutiennent la reprise dans les pays importateurs (4,1% en 2016 après 3,9% en 2015) comme l'Égypte (4,3% en 2016 après 4,2% en 2015) et la Tunisie (3,0% en 2016 après 1,0% en 2015). Ces derniers sont, également, soutenus par le redressement progressif de l'économie européenne.

En parallèle, le volume du commerce mondial de marchandises reste, selon l'OMC, sur une tendance modérée avec une croissance de 2,5%, analogue à celle enregistrée en 2013, après une progression de 2,2% en 2012. Ceci s'explique, notamment, par le ralentissement de la croissance du PIB des économies émergentes et par la reprise inégale des pays développés. En volume, les exportations des pays en développement ont progressé plus rapidement que celles des pays développés, soit de 3,1% contre 2,0% respectivement, mais l'écart entre les deux groupes de pays s'est réduit à 1,1 point en 2014 contre 1,6 point en 2013 et 2,6 points en 2012. Ces exportations sont soutenues par l'Asie (+4,7%), comprenant une augmentation de 6,8% de celles en provenance de la Chine, suivie de celles de l'Amérique du Nord (+4,2%), de l'Union européenne (+1,8%) puis du Moyen Orient (+1,3%).

Compte tenu de ce contexte marqué, particulièrement, par le redressement de la demande européenne, les exportations du Maroc se sont accrues de 8,3% en 2014, selon l'Office des Changes. Cette évolution provient, principalement, du dynamisme des échanges avec l'Union européenne représentant 64% des expéditions totales du Maroc en 2014. L'Espagne explique l'essentiel de l'accroissement des exportations en 2014 (+8,8 milliards de dirhams), suivie de loin par l'Italie et la France (+1,6 et +1,2 milliard de dirhams respectivement). Notant dans ce sens, que la structure des exportations marocaines a connu un changement notable en faveur de branches industrielles émergentes entre 1998 et 2014. La part des machines et matériel de transport a progressé fortement, passant de 8,8% en 1998 à 29,2% en 2014, en lien, notamment, avec la hausse remarquable des exportations du secteur automobile. De même, les parts des industries extractives et des produits chimiques se sont renforcées, représentant respectivement 12,8% et 16,6% des exportations en 2014, contre 11,7% et 12,6% en 1998, grâce au dynamisme des exportations des phosphates et dérivés.

Le Maroc consolide, ainsi, sa particularité sur l'échiquier international et consolide ses relations avec les acteurs clés de l'économie mondiale (Union Européenne, Etats-Unis) et les pays émergents ou en développement à fort potentiel (Turquie, Emirats Arabes Unis, pays de la déclaration d'Agadir...) tout en renforçant son positionnement au sein de l'Afrique. Cependant, l'intégration régionale nécessaire à un saut économique qualitatif, en méditerranée et au Maghreb, peine à s'imposer.

De fait, les échanges commerciaux des pays sud-méditerranéens avec ceux de l'UE se développent selon un rapport asymétrique, ainsi, la part de marché de tous les pays du bassin Sud-méditerranéen dans les importations de l'UE n'a représenté que 9,6% en 2014 et les exportations marocaines à destination de l'UE n'ont pas dépassé 0,7% du total des importations de l'UE du monde. Aussi, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux, avec un taux de commerce intra-régional qui se situe à près de 4,3%. Le potentiel de commerce à l'intérieur de la sous-région reste largement inexploré.

En réponse à ces évolutions, le positionnement mondial de l'économie marocaine en termes d'attractivité et de compétitivité s'est amélioré comme en témoigne la progression des flux des IDE au Maroc en 2014 qui ont enregistré, selon la CNUCED, une hausse de 8,6% par rapport à 2013. La répartition géographique des IDE montre que la France reste le premier pays investisseur au Maroc, avec 32% des recettes totales des investissements étrangers en 2014. Sur le continent africain, le Maroc est parmi les six pays récepteurs d'investissements directs étrangers en 2014. Notons que les perspectives d'attrait de

nouveaux IDE restent prometteuses, en lien avec la poursuite des réformes initiées en faveur de l'amélioration du climat des affaires, ainsi que la mise en place de différentes stratégies et politiques sectorielles qui ont permis l'accroissement des opportunités d'investissements dans des secteurs à la fois traditionnels (tels que l'agriculture, la pêche et les mines) et innovants (industrie automobile, aéronautique, logistique, énergies renouvelables, ...).

## ***2. Consolidation du modèle de développement national : vers une croissance inclusive, créatrice d'emplois et réductrice des disparités sociales et spatiales***

L'économie nationale a été marquée, au cours de ces dernières années, par la poursuite et l'approfondissement des réformes. Ceci a permis, en dépit des mutations rapides de l'environnement international et du contexte de crise financière et économique, de consolider les acquis sans pour autant compromettre la stabilité des équilibres fondamentaux et de renforcer la résilience de l'économie marocaine. En effet, les réformes macroéconomiques, structurelles, sectorielles et sociales ont permis au pays de réaliser une croissance rapide, proche de son potentiel, soit une croissance de 4,5% en moyenne de 2000 à 2014 après 3,2% entre 1990 et 1999. Les différentes stratégies sectorielles lancées au cours de ces dernières années ont induit progressivement des modifications profondes de la structure économique et une modernisation du tissu productif national.

Cette performance est due, en partie, au secteur agricole qui devient de moins en moins dépendant des aléas climatiques, suite aux efforts déployés en vue de sa modernisation impulsée par le Plan Maroc Vert (PMV), et à la contribution des activités agricoles à forte valeur ajoutée au détriment de la céréaliculture. La valeur ajoutée agricole, représentant en moyenne 13% de la valeur ajoutée totale, a progressé de 7,8% en moyenne par an entre 2008 et 2014.

Pour sa part, le secteur secondaire, représentant 28,8% en moyenne de la valeur ajoutée totale, a évolué de 2,6% en moyenne par an, tiré, principalement, par les industries de transformation qui constituent 17,2% en moyenne de la valeur ajoutée totale.

Un des faits marquants de la mutation progressive de l'économie marocaine est le processus de sa tertiarisation croissante avec une part de 57,7% de la valeur ajoutée totale en 2014. Le secteur tertiaire a enregistré une progression de 4% en moyenne par an, durant la période 2008-2014, en lien avec les grandes réformes engagées, principalement, dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, du secteur bancaire du secteur bancaire, des services rendus aux entreprises...

Grand pilier de la croissance économique nationale, la demande intérieure continue de soutenir la croissance économique à travers l'investissement et la consommation finale. Sur la période 2008-2014, les dépenses de consommation finale des ménages, qui représentent près de 59% en moyenne du PIB, ont enregistré une croissance, en volume, de 4,6% en moyenne par an, avec une contribution à la croissance économique de 2,7 points en moyenne. Cette évolution est attribuable à l'amélioration du revenu brut disponible des ménages en pouvoir d'achat de 4,3% et aux effets positifs des mesures entreprises visant les revalorisations salariales, la réduction de l'impôt sur le revenu, la dynamisation du marché du travail et la maîtrise du niveau des prix à la consommation. De son côté, la formation brute du capital fixe a progressé de 2,8% en moyenne par an. Elle représente, ainsi, 31,4% du PIB, en moyenne, et contribue à hauteur de 0,9 point à la croissance économique.

Eu égard à cette dynamique, les stratégies sectorielles mises en œuvres ont, ainsi, permis l'impulsion d'une réelle dynamique dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, l'industrie (automobile, aéronautique), le phosphate et dérivés... Toutefois, certains secteurs ayant porté à la hausse l'activité économique nationale ont, désormais, atteint une certaine maturité avec des signes d'essoufflement de leurs modèles économiques. Les exemples les plus édifiants à cet égard sont ceux des télécommunications, des services financiers, de l'immobilier... qui, après une phase de croissance spectaculaire, laissent apparaître des signaux de saturation avec, toutefois, de nouvelles perspectives de positionnement sur de nouveaux relais de croissance aussi bien en termes de produits que de marchés.

Le secteur agricole a, pour sa part, connu une profonde mutation avec le déploiement des actions structurantes du PMV qui ont généré un réel dynamisme du secteur grâce, notamment, au renforcement soutenu des investissements agricoles. De ce fait, l'agriculture nationale a réussi à réduire sa dépendance et sa fragilité face aux aléas climatiques, notamment à travers une augmentation des plantations à forte valeur ajoutée de l'ordre de 37%, permettant un renforcement des filières plus résilientes vis-à-vis de la sécheresse au détriment des céréales.

Il importe également de noter le déploiement progressif des projets structurants inscrits dans le cadre de la stratégie Halieutis induisant une dynamique du secteur halieutique (couverture de 85% des espèces commercialisées par des mesures de gestion, la reconstitution progressive du stock poulprier, l'élimination totale de l'utilisation des filets maillants dérivants...).

Il y a lieu de souligner, également, la consolidation du positionnement compétitif du secteur industriel national dans la chaîne de valeur mondiale à travers l'émergence de nouvelles spécialisations industrielles à forte valeur ajoutée en l'occurrence, l'essor remarquable de l'industrie automobile et de l'aéronautique. Cette performance est confirmée par une production automobile soutenue et par la hausse spectaculaire des exportations du secteur automobile national, le hissant au premier rang des activités à l'export en 2014. Le Maroc est, ainsi, devenu le deuxième producteur de véhicules en Afrique après l'Afrique du Sud avec une part de marché située à 35% en 2014 contre seulement 5% en 2003 et avec une production automobile dépassant 227.579 véhicules en 2014 contre seulement 18.546 véhicules en 2003. De même, le secteur aéronautique national poursuit son positionnement dans la chaîne de valeur aéronautique mondiale, avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de 7,44 milliards de dirhams en 2014 contre 3,6 milliards de dirhams en 2008, soit une croissance annuelle moyenne de 12,8%.

Considéré comme l'un des secteurs vecteurs de la transformation structurelle de l'économie nationale, le secteur du phosphate et dérivés a réalisé au cours de cette dernière décennie une rupture incontestable tant qu'à l'export, en termes d'investissement et de positionnement sur l'échiquier mondial. Ce renforcement remarquable du leadership du Maroc sur le marché mondial, avec des parts de marché en consolidation, avoisinant 47% pour l'acide phosphorique, 33% pour les engrais et 19% pour la roche, est le fruit des choix stratégiques entrepris par le groupe OCP à la faveur d'une double diversification : produit et marché.

De son côté, le secteur du tourisme a affiché une croissance moyenne qui s'est maintenue durant la décennie 2000 au-dessus de 5%, contribuant, ainsi, au processus de transformation structurelle de notre économie. La dynamisation stratégique du secteur touristique, en dépit des aléas conjoncturels, se poursuivrait, notamment via la concrétisation des grands chantiers prévus dans le cadre de la «Vision 2020».

Pour ce qui est du secteur énergétique, le modèle de croissance marocain est appelé à migrer progressivement vers un modèle plus propre, moyennant une accélération de la mise en œuvre des grands projets structurants des sources énergétiques propres (solaire et éolien), conjuguée à une meilleure efficacité énergétique et exploration du potentiel de création de nouvelles sources de croissance verte.

En parallèle à ces transformations sectorielles, il est impératif à notre pays de poursuivre son processus de développement humain spatialement inclusif dans le cadre d'un modèle cohérent, appelé à être orienté, dans sa configuration globale et régionale, vers l'accès aux droits fondamentaux en prenant appui sur le potentiel immatériel en tant que «... critère fondamental dans l'élaboration des politiques publiques et ce, afin que tous les Marocains puissent bénéficier des richesses de leur pays». Extrait du Discours Royal du 30 juillet 2014.

A cet égard, l'évaluation de l'accès des régions aux droits fondamentaux, réalisée en 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances, a révélé l'existence de disparités entre les régions et ce, en se basant sur un scoring itératif, moyennant l'élaboration d'un indice composite de l'accès aux droits fondamentaux, permettant d'évaluer le niveau d'accès des régions aux droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par le système des Nations Unies, d'apprécier les inégalités potentielles entre les territoires et de faire émerger une configuration spatiale globale d'accès aux différents droits au niveau de chaque région, préluant les mutations et les dynamiques territoriales qui se profilent en vue d'en tirer les enseignements qui s'imposent et d'asseoir un développement territorial équilibré.

Ainsi, sept régions ont, en 2013, un accès aux droits fondamentaux plus important que la moyenne nationale avec en premier lieu la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra suivi des régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Guelmim-Es-Semara, Fès-Boulemane, Chaouia-Ouardigha, Grand Casablanca et l'Oriental. La région de Tadla-Azilal se classe à la dernière position. Cependant, ce classement résulte d'un accès différencié selon les chapitres des droits fondamentaux.

Dans le même sillage, le niveau du succès du modèle de développement économique national est approché, à travers le niveau atteint des indicateurs socio-économiques, lors de cette dernière décennie, en relation avec les taux d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la formation professionnelle et aux services de santé...

Ainsi, le taux de chômage s'est progressivement réduit passant de 10,8% en 2004 à 9,9% en 2014. Toutefois, malgré la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives pour la promotion de l'emploi, le

chômage des jeunes persiste, notamment, parmi les diplômés et les jeunes. Dans ce cadre, une stratégie nationale intégrée de l'emploi ayant pour objectif de répondre à la demande en emploi, en favorisant une offre d'emplois en nombre et de qualité suffisants, dans une perspective de court, moyen et long termes a été élaborée. Dans le même sillage, de nouvelles conventions relatives à la promotion de l'emploi, ont été signées en 2015, en l'occurrence le programme «TAHFIZ», la Convention de prise en charge par l'Etat de la Couverture Sociale, la Convention relative aux modalités de prise en charge par l'Etat de l'AMO et l'Indemnisation pour Perte d'Emploi.

En matière d'éducation, une amélioration remarquable de la scolarisation a été enregistrée au niveau du primaire, comme en témoigne le niveau enregistré, en 2014-2015, du taux spécifique de la scolarisation situé à 99,1% au niveau national et à 98,5% pour les filles. En milieu rural, ce taux a atteint globalement 98,3% et 98,4% pour les filles durant la même période. De même, une amélioration continue du taux spécifique de scolarisation collégial a été enregistrée, atteignant 90,4% globalement et 86,7% pour les filles en 2014-2015 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. A son tour, le taux spécifique de scolarisation du niveau secondaire qualifiant a affiché une progression remarquable, passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 70,1% en 2014-2015 et de 32,2% à 63,4% pour les filles durant la même période. Quant aux effectifs formés par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, au titre de l'année 2014-2015, ils ont connu une hausse de 16% en glissement annuel pour atteindre un global cumulé de près de 722.000 jeunes formés.

Dans le même sillage, le taux d'alphabétisation a augmenté de 11 points entre 2004 et 2014, en passant de 57% à 68%. Toutefois, des efforts importants restent à déployer pour lutter contre l'analphabétisme, notamment, en milieu rural et chez les femmes.

En termes d'accès aux soins de santé, la généralisation du Régime d'Assistance Médicale pour les personnes Démunies (RAMED), a permis d'atteindre un nombre de bénéficiaires dépassant la population cible, soit 8,78 millions de personnes jusqu'au 10 juillet 2015. En outre, l'accès aux médicaments s'est amélioré, grâce à la baisse des prix de 2.000 médicaments destinés, essentiellement, à la prise en charge des maladies chroniques ainsi qu'à l'ajout de 32 nouveaux médicaments à la liste des médicaments remboursables. En outre, il y a lieu de noter, dans ce sens, la baisse de plus de moitié du taux de mortalité maternelle en 2009-2010, par rapport à l'année 2003-2004, pour se situer à 112 pour 100.000 naissances vivantes, soit un recul de 50,7%, ainsi que le repli du taux de mortalité infantile qui a atteint 28,8 pour 1.000 naissances vivantes pour les enfants de moins d'un an en 2011 contre 40 pour 1.000 naissances en 2003-2004.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015 dans le cadre des OMD. Le taux de pauvreté relative est passé de 16,3% en 1998 à 6,2% en 2011. De même, le taux de vulnérabilité est passé de 22,8% en 2001 à 13,3% en 2011, tandis que l'indice de développement humain du pays est passé 0,54 au cours de la période 2000-2010, pour s'établir à 0,61 en 2013. Notons aussi, l'éradication, en 2014, de la pauvreté, approchée par un revenu de moins de 1 dollar par jour et par personne. En outre, un accroissement notable a été enregistré au niveau du revenu national brut disponible par habitant qui s'est amélioré d'environ 4,8% en moyenne par an sur la période 2000-2014, passant de 15.141 dirhams en 2000 à 29.146 dirhams en 2014.

Depuis son lancement en 2005, l'INDH poursuit son objectif de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, ainsi, sur la période 2005-2014, plus de 9,7 millions de bénéficiaires directs et indirects ont été concernés par la réalisation de plus de 38.341 projets et de 8.294 actions de développement, dont 7.432 activités génératrices de revenus. La réalisation de ces projets a nécessité 29,1 milliards de dirhams d'investissement, dont 17,2 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'INDH, soit un effet de levier de 41%.

### ***3. Orientation budgétaire à la faveur d'une soutenabilité des finances publiques***

L'implémentation des différentes stratégies sectorielles et sociales visant le développement socio-économique de nos pays requiert la mobilisation de ressources financières importantes et, par conséquent, la recherche de marges de manœuvres budgétaires confortables pour financer des programmes de développement destinés à assurer à réduire les inégalités sociales et spatiales.

Dès lors, la réforme des finances publiques constitue une priorité majeure pour les pouvoirs publics durant ces dernières années. La politique budgétaire suivie, dans le cadre de cette réforme, a mis l'accent sur la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat à travers l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses publiques. L'évolution récente des finances publiques dénote que des

efforts majeurs ont été déployés depuis 2013 pour contenir la charge de compensation et pour imposer la rigueur à l'exécution des dépenses d'investissement et ce, dans un contexte de faible rendement des recettes fiscales.

A cet effet, les principales actions menées se sont focalisées sur l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et la mobilisation des dons et des produits provenant des Entreprises et des Etablissements Publics (EEP). Et en vue d'instaurer une politique fiscale juste et équitable, la réforme fiscale engagée, depuis 2014, s'est davantage focalisée sur la révision du système de la TVA et la réduction des dépenses fiscales.

Les efforts déployés, au niveau des dépenses, ont porté essentiellement sur la poursuite de la réforme du système des subventions, à travers la décompensation totale de l'essence et du fuel N2 et du fuel destiné à la production de l'électricité en 2014 et du gasoil en 2015, ainsi que sur la rationalisation des dépenses de fonctionnement et des transferts au profit des EEP.

Grâce à ces actions, la situation financière de l'Etat a connu des prémices d'amélioration, comme en témoigne la réduction du déficit budgétaire passant de 6,8% du PIB en 2012 à 5,1% en 2013 puis à 4,6% du PIB en 2014 et ce, malgré la persistance d'une conjoncture économique internationale perturbée. L'effort budgétaire de l'Etat devrait se maintenir en 2016. L'adoption de la Loi Organique relative à la loi de Finances marquerait, ainsi, un pas décisif dans ce sens. L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances constitue une étape importante dans l'amélioration du cadre régissant la gestion budgétaire. Elle assure, d'une part, la conformité avec les dispositions de la nouvelle Constitution et, d'autre part, le renforcement du rôle de la loi en tant qu'outil indispensable de mise en œuvre des politiques publiques et des stratégies sectorielles, tenant compte des impératifs d'efficacité, de transparence et de performance.

Et afin de consolider ces avancées, le Projet de Loi de Finances 2016 met en avant les priorités découlant des Hautes Orientations Royales et du programme gouvernemental. L'action menée par le Gouvernement, dans ce cadre, vise la consolidation des bases d'un développement économique équilibré, la stimulation de l'industrialisation et le soutien à l'investissement et aux entreprises; la réalisation d'une économie inclusive réduisant les disparités sociales et spatiales et la promotion de l'emploi; la mise en œuvre de la régionalisation et l'accélération du rythme des grandes réformes structurelles et la concrétisation de la réforme de la LOF avec la poursuite des efforts pour le rétablissement progressif des équilibres macroéconomiques.

En outre, le PLF 2016 prévoit un taux de croissance de l'activité économique nationale de 3% attribuable, notamment, à la baisse de la valeur ajoutée agricole de 1,8%, contrebalancée par l'accroissement de la valeur ajoutée non agricole de 3,5%, en se basant sur un cours de pétrole (brent) s'établissant à 61 dollars le baril et sur une parité euro-dollar affichant un seuil de 1,11 en 2016. Le PLF 2016 vise, également, un déficit budgétaire de 3,5% du PIB, un taux d'épargne nationale brute qui avoisinerait 27,4% du PIB en 2016 contre 28,4% du PIB en 2015 et un taux d'investissement qui atteindrait le seuil de 29,7% du PIB contre 29,6% du PIB en 2015. Le PLF 2016 prévoit, en outre, la mobilisation de 189 milliards de dirhams d'investissement dont 61 milliards de dirhams émanant du Budget Général de l'Etat et ce, en ligne avec la poursuite de l'effort d'investissement public.